



Cergy, le 8 novembre 2017

A : Monsieur L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

Objet : Non versement de la part variable de l'indemnité de sujétions spéciales aux directeurs d'école d'une part et de la première fraction de la prime d'entrée dans le métier pour les T1

Monsieur L'Inspecteur d'Académie,

Tous les collègues ont été destinataires mardi d'un message concernant le *report du versement de la part variable de l'indemnité de sujétions spéciales versée aux directeurs d'école d'une part et de la première fraction de la prime d'entrée dans le métier d'autre part*. Une nouvelle fois, cette situation est « justifiée » *par la livraison tardive d'un programme informatique* qui a conduit l'académie à faire *le choix de différer le versement de ces indemnités à la paie du mois de décembre*.

Dans le cadre actuel de la politique salariale menée (gel du point d'indice, report des mesures PPCR, augmentation de la CSG, report des CAPD de promotions), il n'est pas admissible que les collègues ne puissent toucher une indemnité ou une prime à laquelle ils/elles peuvent prétendre.

Concernant les directrices et directeurs, après la charge de travail exponentielle, la non mise en œuvre d'une quelconque simplification des tâches, le non renouvellement des contrats aidés, la non création d'emplois statutaires et pérennes d'aide à la direction d'école pour tous, cela commence à faire beaucoup !

Quant à nos jeunes collègues, le premier versement de la prime d'entrée dans le métier est très attendu, en particulier pour leur permettre d'acquérir l'équipement nécessaire dont ils/elles ont besoin en début de carrière.

Comment une telle situation est-elle possible ? Le décret n'est pas nouveau puisqu'en date du 12 septembre 2008.

Doit-on y voir une volonté nationale de mener des attaques sans précédent contre le pouvoir d'achat des collègues ?

Le SNUipp-FSU 95 ne peut tolérer une telle situation. Nous faisons également une adresse à Monsieur le Recteur puisqu'il s'agit « d'un choix académique ». A ce jour, aucune autre académie ne semble être dans cette situation.

Dans votre dossier de rentrée, Monsieur l'Inspecteur, vous indiquiez que *L'École dans le Val-d'Oise est riche de celles et ceux qui permettent à l'ensemble des élèves et étudiants qui nous sont confiés d'atteindre les réussites qu'ils peuvent légitimement ambitionner.*

Monsieur le Recteur doit s'en inspirer et comprendre que la richesse des enseignants doit être reconnue et que cela passe aussi par la reconnaissance salariale.

Vous remerciant pour l'attention portée à notre courrier, je vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur nos respectueuses salutations.

*Véronique Houttemane
Secrétaire départementale
SNUipp-FSU 95*